

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

### Convention RASED :

Dans le cadre de la convention avec le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, la municipalité d'Henrichemont détaille la répartition de la cotisation octroyée par la commune de Saint-Palais en fonctionnement et en investissement.

### Comice Agricole et Rural :

La commission organisation se félicite que deux candidates et deux candidats se soient inscrits pour l'élection qui aura lieu le 7 mars 2020 pour la commune de Saint-Palais. L'orchestre est réservé et l'élection aura lieu dans la salle des fêtes de Saint-Martin d'Auxigny. Le Conseil approuve le montant de 961.50 € de participation.

### Ruisseau de Saint-Palais :

Les travaux du SIVY n'ont pu être terminés à cause des intempéries et des fortes pluies tombées en fin d'année. Un apport de terre végétale sur le terrain de football, un renforcement côté prairies et la plantation des ripisylves sur les bords du ruisseau seront réalisés dès que l'environnement le permettra.

### Contrat ASER :

Un contrat a été signé avec l'ASER pour l'emploi d'une employée à l'école suite à congé de maladie d'un agent. Ce contrat est signé pour 3 mois.

### Voirie 2020 et investissements :

La route des Reddes sera réalisée en travaux de grosses réparations voirie au cours de l'année 2020 pour un montant de 36 000 €. L'investissement majeur sera l'achat du commerce en centre bourg.

### Opérateurs téléphonique :

Le Conseil Municipal remarque qu'il est de plus en plus difficile d'accéder aux services des opérateurs téléphonie fixe et ceci pour les réparations de lignes.

### Plan d'Occupation des Sols :

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune devait s'arrêter au 31 décembre 2019 et la commune passer en règlement national d'urbanisme mais l'Etat a reconduit la validité du POS jusqu'au 31 décembre 2020. Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CDC Terres du Haut Berry sera présenté le mercredi 29 janvier 2020, à 18 h 30, salle des fêtes de Saint-Martin d'Auxigny, lors d'une réunion publique ouverte à tous.

### Temps d'activité périscolaire fonds de soutien 2019/2020 :

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le reversement du fonds de soutien perçu par la commune, auprès de la CDC Terres du Haut Berry, en charge de la compétence, pour un montant de 2 450 € soit 50 € x 49 élèves.

### Loi engagement et proximité :

Le Maire expose le texte et la nouvelle loi adoptée par le Sénat et l'assemblée nationale qui vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de la démocratie. Le texte met en avant une meilleure représentation de la commune au sein de l'intercommunalité, de nouveaux pouvoirs de police accordés aux maires en garantissant leur sécurité. La protection juridique et la prise en charge par l'Etat des frais de garde occasionnés par la fonction sont également des éléments nouveaux et importants de cette nouvelle loi.

### Coupures de courant :

Suite aux différentes coupures occasionnées par la chute d'arbres, une réunion tripartite entre municipalité, Enedis et différents propriétaires a eu lieu en mairie. Les points noirs ont été ciblés et ils seront traités par l'abattage des arbres morts qui, en tombant, occasionnent des dégâts importants sur les lignes moyenne tension et une coupure de courant trop longue pour les usagers.

### Convention avec l'entreprise Villain :

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition de l'entreprise Villain pour l'entretien de la lagune avec le principe BIOVASE STEP pour un montant de 1 785.00 €.